



Temps de travail boulanger

Par **barbara67800**, le **10/06/2011** à **14:12**

Bonjour, mon fiancé est boulanger et travail de 1h30 à 12h en moyenne ça dépend parfois un peu moins et parfois plus. Je voulais savoir de combien d'heure d'intervalle il faut entre chaque "journée" de travail, c'est à dire s'il fini à 12h sachant qu'il a commencé à 1h30 avant quel heure n'a t il normalement pas le droit de reprendre ? Et aussi il gagne seulement 1300 € net est ce normal par rapport aux heures qu'il effectue ? De plus il n'a que 4 semaines de congés payés soit disant son patron lui paie la 5 ème. Merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **10/06/2011** à **14:46**

Bonjour,

Il faudrait consulter la Convention Collective applicable qui devrait répondre à certaines de vos interrogations...

Légalement, la durée maximale de travail, sauf dérogation, est de :

- 10 heures par jour
- 48 heures par semaine
- 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives...

Par ailleurs, le salariés doit bénéficier d'un repos quotidien de 11 heures au minimum et d'un repos hebdomadaire de 24 heures auquel s'ajoute le repos quotidien...

Une pause de 20 mn au minimum doit être accordée après au maximum 6 h de travail...

Les congés payés doivent être obligatoirement pris dans leur totalité et ne peuvent pas faire l'objet d'une indemnisation...

Par **barbara67800**, le **10/06/2011** à **14:52**

Merci pour votre réponse je vais essayer de voir avec lui s'il peut en avoir une copie.

Par **P.M.**, le **10/06/2011** à **16:04**

La Convention Collective peut être consultée gratuitement sur legifrance